

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE CHABOTTES



ARRÊTE MUNICIPAL AUTORISANT

**un karaoké au camping « les Sittelles » dans
la nuit du 18 au 19 avril 2026 jusqu'à 1 heure
du matin
N° 01/2026**

Le Maire de la commune,

Vu la demande effectuée par M. et Mme Stéphane et Virginie JAROS, gérants du camping « Les Sittelles », en date du 09/04/2026, pour une dérogation de bruits dans la nuit du 18 et 19 avril 2026, à l'occasion de l'organisation d'un karaoké.

ARRÊTE 01/2026

Article 1-

M. et Mme Stéphane et Virginie JAROS, gérants du camping « Les Sittelles » sont autorisés à réaliser un Karaoké dans la nuit du samedi 18 avril 2026 et au dimanche 19 avril 2026, jusqu'à 1 heure du matin.

Article 2 -

En aucun cas, ce karaoké ne pourra se prolonger au-delà de l'heure ainsi fixée.

Article 3 -

M. et Mme Stéphane et Virginie JAROS seront tenus pour seul responsable de l'organisation et du déroulement de cette manifestation.

Article 4 –

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera transmise :

- au Commandant de la brigade de Gendarmerie de Saint-Bonnet-en-Champsaur,
 - à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Chabottes, le 16/04/2026

Le Maire,
Elsie Nicolas

